

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

1083 Mézières

Mézières, le 26 avril 2017

Préavis du Comité de direction de l'ASIJ au Conseil intercommunal

N° 02/17

Comptes 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes 2016 de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat.

Ils sont établis conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives du Département des institutions et relations extérieures.

Résultats

Les comptes laissent apparaître les résultats suivants :

Charges :	CHF	5'871'673,41
Revenus :	CHF	367'898,36
Montant à la charge des communes :	CHF	5'503'775,05

Pour les comptes 2016, avec l'entrée de la commune de Syens au sein de l'ASIJ au 1^{er} août 2016, le calcul de répartition des charges a été fait de la manière suivante :
Le total des frais à répartir a été divisé par 12. Les 7/12 (mois de janvier à juillet) ont été répartis sur les 9 communes de l'ASIJ (les 10 actuelles moins Syens). Les 5/12 (août à décembre) ont été répartis sur les 10 communes. Les calculs se trouvent sur la feuille annexe « Répartition des frais »

Le montant à la charge des communes de l'ASIJ est inférieur de CHF 609'524,95 à celui budgété de CHF 6'113'300,00

Les charges sont en augmentation de CHF 389'368,42 et les revenus de CHF 159'346,16 par rapport à 2015. Ce qui laisse une différence à la hausse pour les charges à répartir de CHF 21'170,06 (+0.38% par rapport à 2015)

Au 31.12.2016 le total des emprunts de l'ASIJ était de CHF 23'481'000,00 en augmentation de CHF 7'148'000,00 par rapport à l'exercice précédent.

Changements

Ces comptes comportent un changement par rapport au budget 2016 avec la création du chapitre suivant :

354 « Chauffage »

Ce chapitre contient les charges et revenus liés à la centrale de chauffe de Mézières.

Voici les principaux comptes méritant une remarque :

101.3001.00 Jetons de présence (CD)

L'engagement tardif de notre Responsable administratif ainsi que les nombreux projets en cours n'ont pas fait diminuer les heures du comité de direction en 2016.

102.3001.00 Jetons de présence (CI)

L'assemblée intercommunale de l'ASIJ a été convoquée trois fois en 2016 contre cinq en 2015.

110.3010.00 Traitement du personnel (CD)

Différence principalement due à l'engagement du Responsable administratif au 1^{er} octobre alors que le budget le prévoyait le 1^{er} avril.

110.3092.00 Frais de recherche de personnel

Frais liés à la mise au concours des postes de responsable administratif et de concierge pour le collège du Raffort à Mézières.

110.3189.00 Honoraires et frais divers

Frais pour conseils juridiques, fiduciaire et surveillance du collège du Raffort, suite à des déprédations et des travaux.

150.3010.00 Traitement du personnel (bibliothèque Savigny)

Le Canton remboursant maintenant les salaires des bibliothécaires, le solde est la répartition du salaire du concierge.

151 Bibliothèque de Mézières

Année de transition pour la bibliothèque de Mézières. Les frais sont réduits pour les achats de matériel, le Canton prenant ceux-ci à sa charge pour le démarrage de la bibliothèque.

220.3220.00 Intérêts des emprunts

Une différence de CHF 44'606,16 apparaît entre les comptes et le budget. Ceci est principalement dû aux intérêts de l'emprunt privé fait par l'intermédiaire de l'UBS de CHF 7'500'000.00 à 0.95% pour 15 ans + commission unique de 0.8% répartie sur la durée du prêt.

350.3124.00 Chauffage

Le chauffage a maintenant son propre chapitre 354.

350.3141.00 Entretien du bâtiment

Les frais de nettoyage du collège du Raffort qui affectent ce compte se montent à CHF 184'701.60 y compris les grands nettoyages d'été pour CHF 39'420.00.

350.4363.00 Indemnités assurances

Cette somme correspond au remboursement partiel des dégâts dus à un écoulement d'eau du toit dans le nouveau secrétariat et à deux fenêtres cassées. Les frais engagés se trouvent dans le 350.3141.00 pour un montant de CHF 32'432.10

500 Transports

Ce poste explique en grande partie l'écart positif entre le budget et les comptes. Suite au contrat passé avec « Taxi Romontois », le prix des transports indépendants a baissé plus que nous l'avions envisagé.

500.3010.00 Traitement

L'ASIJ a repris les chauffeurs de Savigny pour sept mois avant de transmettre ceux-ci à Taxi Romontois.

500.3010.01 Patrouilleurs scolaires et surveillants

Le coût des patrouilleurs scolaires est en augmentation. Les patrouilleurs de Forel – Lavaux sont remboursés par le Canton pour la durée des travaux ce qui fait pour 2016 CHF 3'573.70.

510/520.3653.00 Activités culturelles et sportives

Lors du budget sont allouées différentes sommes par élève et par type d'activité (caisses de classes, camps, promotions, etc.). Comme toutes les classes ne font pas toutes les activités, cela explique la différence de CHF 37'759,75 entre le budget et les comptes.

520.3522.00 Dérogations d'enclassement

Les dérogations et leurs nouveaux tarifs ont été connus tardivement lors de l'élaboration du budget et sous-estimés.

521.3010.00 Traitement du personnel

Les heures nécessaires au bon fonctionnement du réfectoire sont plus importantes que celles budgétées.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N° 02/2017 du Comité de direction du 26 avril 2017;
- oui le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter les comptes de l'exercice 2016


Etienne Cherpillod
Président

Au nom du Comité de direction


Nicolas Deprez
Responsable administratif

Préavis adopté par le Comité de direction dans sa séance du 26 avril 2017

Délégués responsables : Jérôme Porchet, Olivier Kaeser et Louis Pipoz

Annexe :

- *comptes 2016*
- *bilan 2016*
- *répartition 2016*